

Motion Ingénierie de l'Etat - RST

Les sections du SNITPECT réunies en congrès les 18 et 19 décembre 2008,

RAPPELLENT que l'ingénierie, dans son acception la plus large, exercée au sein des services de l'Etat est pour celui-ci un mode d'intervention historique pour le portage concret des politiques publiques d'intérêt national et local pour l'aménagement durable des territoires,

RAPPELLENT qu'en outre elle a toujours été au travers de ses activités de recherche motrice du progrès collectif dont les entreprises ont pu bénéficier dans leur développement notamment à l'exportation ;

RAPPELLENT que cette ingénierie publique présente un caractère d'intérêt partagé avec les collectivités eu égard à l'imbrication des compétences à mettre en oeuvre dans le cadre des politiques publiques renforcées par les enjeux communs de développement durable ;

DENONCENT le désengagement systématique de l'Etat et plus encore le désordre dans lequel il abandonne ses missions d'ingénierie, sous le double prétexte de la restriction budgétaire et d'une concurrence illégitime ;

DENONCENT la décision arbitraire prise par le chef de l'Etat lors du comité de modernisation du 4 avril 2008 de cesser les activités d'ingénierie publique concurrentielle dans le seul but de supprimer les ETP correspondants sans étude d'impact préalable sur le portage des politiques publiques et sans accompagnement des collectivités pour leur mise en oeuvre (alors que cette activité ne représente que 2 % du chiffre d'affaires de l'ingénierie en France) ;

DENONCENT la mascarade de concertation sur l'ingénierie de l'Etat organisée lors des comités de concertation de l'année 2008 au cours desquels le repositionnement des missions d'ingénierie concurrentielle a été annoncé vers une ingénierie à haut niveau dédiée au développement durable alors que le budget prévisionnel 2009 – 2011 prévoit la suppression de tous les ETP correspondants ;

DENONCENT l'absence de vision prospective et l'analyse de l'évolution de l'ingénierie de l'Etat sous le seul angle des modes d'intervention alors qu'il convient de s'interroger sur les politiques et sur les missions couvrant l'ensemble des champs d'intervention que l'Etat veut porter et mettre en oeuvre ;

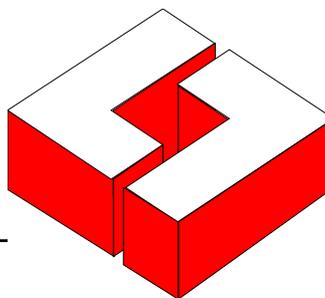
RECLAMENT que le choix des missions, des projets et des prestations à réaliser dans le cadre de l'ingénierie partagée se fasse sur la plus-value de service public attendue et sur l'opportunité qu'ils donnent de porter les politiques de l'Etat ;

RAPPELLENT la nécessité notamment de faire évoluer rapidement l'ATESAT pour la compléter sur des thèmes à forte plus-value de service public sur tous les champs d'intervention du MEEDDAT et du MLV ;

Sur le réseau scientifique et technique (RST)

RAPPELLENT que le RST constitue un bien commun de l'Etat et des collectivités indispensable à l'établissement de règles de l'art communes, au maintien d'une expertise neutre et indépendante et au soutien de la compétitivité des entreprises ;

FUSTIGENT la décision de délocalisation du service d'études des transports, des routes et de leurs aménagements (SETRA) qui compromet fortement sa survie, avec des conséquences dramatiques pour le RST et l'ingénierie de l'Etat détruisant l'expertise de haut niveau scientifique et technique dans le domaine de la route ainsi que les activités de soutien à la compétitivité des entreprises ;



RAPPELLENT que la force du RST réside, également, dans son maillage territorial et **RECLAMENT** une organisation et un dimensionnement des CETE offrant un accès à l'ensemble des compétences et des prestations aux services d'Etat et aux collectivités locales, à la hauteur de leurs besoins;

DENONCENT la réduction des activités routières du réseau scientifique et technique, qui ont pourtant permis l'excellence du réseau routier français et la recherche et le développement de nouvelles techniques routières inscrites depuis toujours dans un objectif de maintien de la sécurité des usagers, d'amélioration de la qualité, de la durabilité, de l'économie donc de développement durable ;

RECLAMENT le maintien des effectifs attachés aux activités actuelles et leur renforcement sur des missions à haut niveau scientifique et technique permettant le développement de la recherche et l'élaboration des politiques techniques dans les champs du développement durable et les outils ad hoc;

DENONCENT la décision arbitraire de création d'un service à compétence nationale regroupant les divisions informatique des CETE sans concertation préalable, sans justification ni stratégie;

EXIGENT la mise en place, en 2009, d'un plan de formation d'ampleur adaptée aux changements demandés, permettant aux ITPE concernés par une nouvelle activité d'acquérir les connaissances complémentaires indispensables au maintien d'un haut niveau scientifique et technique ;

EXIGENT suite au courrier du 20 mai 2008 adressé par le ministre du MEEDDAT au président de l'assemblée des départements de France que les collectivités bénéficient de l'ensemble des services et des prestations du RST et participent à la gouvernance élargie du RST ;

RECLAMENT que le conseil des services scientifiques et techniques associe les composantes techniques du MEEDDAT, de l'Industrie, du MAP et les collectivités territoriales et qu'il soit une véritable instance de pilotage, d'animation et de décision de la stratégie du RST ;

DONNENT MANDAT à la Commission Exécutive pour décider et mettre en oeuvre les moyens nécessaires à l'aboutissement de ces orientations, engagements et revendications.

Adoptée à l'unanimité